BULLETIN MUNICIPAL

DÉCEMBRE 2022

Du rêve à la réalité page 4

Calendrier des collectes page 11

Programmation loisirs hiver 2023 pages 18-19

MUNICIPALITÉ D'AMHERST

819 681-3372
info@municipalite.amherst.qc.ca
municipalite.amherst.qc.ca
124, rue Saint-Louis
Amherst (Québec) J0T 2L0

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Après un début d'automne particulièrement clément, nous entamons les derniers préparatifs afin d'affronter la prochaine saison hivernale.

Je profite de cette tribune pour souligner l'implication bénévole de Monsieur Mario Bélisle en tant que maître plombier pour la supervision de l'installation des raccordements des jeux d'eau à Saint-Rémi. Cela a permis aux familles de profiter de ceux-ci dès le mois de juillet au plus grand plaisir des enfants.

Une nouvelle figure s'est ajoutée à l'équipe des employés par l'embauche d'une ressource permanente en loisirs en la personne de Mme Mylène Gaudreault. Forte de ses expériences et de l'expertise en ce domaine, cette dernière s'occupera entre autre de définir un programme d'activités pour tous les groupes d'âges dans la Municipalité. Nous lui souhaitons le meilleur des succès pour l'avenir.

Lors de l'assemblée du mois de novembre, le conseil a entériné l'embauche de M. Martin Léger en tant que directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité, poste qui était occupé par M. Marc St-Pierre jusqu'à sa démission récente. Meilleurs succès à M. Léger dans ses nouvelles fonctions officielles.

À moins d'avis contraire, nous reprendrons après deux années de pandémie, l'activité du 5 à 7 des bénévoles de la Municipalité en décembre. Ce sera enfin l'occasion de souligner l'apport inestimable de nombreuses personnes s'impliquant bénévolement au sein de notre communauté. En janvier 2023, nous récidiverons avec l'accueil des nouveaux propriétaires et résidents après la pause en raison des restrictions sanitaires.

Le 22 novembre a eu lieu l'inauguration officielle de la tour cellulaire du secteur Vendée, en présence de Mme Chantale Jeannotte députée de Labelle, M. Charles Gosselin, directeur des Affaires gouvernementales chez Bell, M. Émile Payette, conseiller Principal des Affaires Municipales chez Bell ainsi que des membres du conseil municipal d'Amherst.

Le conseil travaille présentement activement à concocter le prochain budget qui sera adopté dans les prochains jours. Nous gardons à l'esprit que dans un contexte d'inflation galopante, nous tenterons de présenter un budget avec augmentation moins marquée que celle du coût de la vie.

Je conclurais brièvement en félicitant M. André Turcotte qui a rénové la résidence familiale des Turcotte de la rue St-Louis à St-Rémi. Cette résidence laissée à l'abandon trop longtemps était un des rares exemples des belles demeures qui faisait le charme du village.

En terminant, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux de bonheur à l'approche du temps des Fêtes. Que cette période festive soit un moment de ressourcement, de bonheur et de paix pour vous et votre famille.

Cordialement,

Jean-Guy Galipeau, Maire

DANS CE BULLETIN

Mot du maire..... 2
Vie municipale..... 4 – 5
Section aînés 6
Dans la communauté..... 7
Rappels saisonniers..... 8
Environnement..... 9–11
Sécurité publique..... 12–14
Sécurité routière..... 15
Divers 16–17
Loisirs et culture..... 18–19
Le show du temps des Fêtes.....20

CONGÉS FÉRIÉS

Temps des Fêtes

Les bureaux municipaux seront fermés du jeudi 22 décembre 2022 midi au mardi 3 janvier 2023 inclusivement.

Les services essentiels des travaux publics demeureront fonctionnels en tout temps.

Pour toute urgence, communiquez avec le 9-1-1.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE BUDGET 2023

Veuillez prendre note qu'il y aura une séance spéciale du conseil municipal au cours de laquelle le budget pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette séance, qui sera tenue lundi le 19 décembre 2022 à 18 h, au 245, rue Amherst, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les citoyens et les citoyennes sont les bienvenus aux séances du conseil et peuvent profiter d'une période de questions. Veuillez prendre note que l'ordre du jour est disponible sur notre site Web vers 10 h, le jour même. Vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil municipal sur le site de la Municipalité.

12 DÉCEMBRE 2022 À SAINT-RÉMI	9 JANVIER 2023 À SAINT-RÉMI	13 FÉVRIER 2023 À SAINT-RÉMI	13 MARS 2023 À SAINT-RÉMI

TOUR CELLULAIRE À VENDÉE

C'est le 22 novembre qu'a eu lieu l'inauguration de la tour cellulaire dans le secteur Vendée. La tour, construite et opérée par Bell, est le résultat d'une collaboration entre le gouvernement du Québec, la municipalité d'Amherst et Bell qui a débuté il y a presque quatre ans. Mme Chantale Jeannotte, députée de Labelle à l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Galipeau, Maire de Amherst et Charles Gosselin, directeur des Affaires gouvernementales chez Bell, ainsi que des membres du conseil et du personnel municipal étaient réunis au Centre communautaire pour souligner l'inauguration de la tour.

« Ça y est enfin ! La fameuse tour cellulaire tant attendue, et nécessaire pour la sécurité, est fonctionnelle dans le secteur Vendée. Grâce aux représentations du maire et du conseil municipal, grâce à l'ouverture d'esprit et aux investissements de Bell et à la participation du gouvernement du Québec; un bon signal cellulaire est maintenant disponible dans cette région », a déclaré fièrement la députée Chantale Jeannotte.

« Le conseil de la Municipalité d'Amherst se réjouit de la concrétisation d'un vieux rêve de doter le secteur Vendée d'une tour cellulaire. Cela constituait un enjeu majeur de sécurité publique pour les citoyens. Le conseil remercie chaleureusement notre députée, Mme Chantale Jeannotte, pour son appui indéfectible dans l'avancement de ce projet, le Ministère de l'Économie et de l'innovation du Québec et la compagnie Bell, conceptrice et exécutrice du projet », a ajouté le maire Galipeau.

« Offrir les meilleurs réseaux aux communautés du Québec pour qu'elles communiquent avec le reste du monde est notre raison d'être chez Bell. L'accès au réseau mobile est un élément clé qui contribue à l'essor des communautés, grandes et petites. Nous sommes ravis de notre collaboration avec le gouvernement du Québec et la Municipalité d'Amherst pour la construction de cette tour cellulaire qui permettra de connecter les citoyens à un réseau fiable et rapide », a mentionné Charles Gosselin, directeur des Affaires gouvernementales chez Bell.

Le gouvernement du Québec a investi 723 644$ dans le cadre du programme Québec Branché afin de permettre la construction de cette tour de 100 mètres située au 472 Chemin Gaudias-Côté Ouest et déjà équipée des équipements nécessaires au **réseau 5G de Bell**.

Les citoyens sont invités à communiquer avec leur fournisseur de téléphonie cellulaire pour toutes questions relatives au service et à la connexion au réseau.

Au moment d'écrire ces lignes, la Municipalité attend toujours un retour de Bell Canada qui travaille avec leurs techniciens afin de nous préparer une procédure pour aider les citoyens à configurer leurs appareils.

Une page d'information vous sera communiquée dès que possible.

REMISE DES BOURSES

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui nous ont fait parvenir leur bulletin dans le cadre de la persévérance scolaire afin de recevoir une bourse bien méritée de la part de la Municipalité.

La remise des prix se fera à la salle municipale d'Amherst au 122 rue St-Louis le **vendredi 20 janvier à 17 h**.

Buffet froid et breuvage seront servis!

Nous contacterons directement les récipidendaires afin de confirmer leur présence.

Félicitations aux finissants!

INVITATION AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le conseil municipal et l'équipe de direction invitent les nouvelles résidentes et les nouveaux résidents à une rencontre amicale :

le samedi 21 janvier à compter de 10 h, à l'hôtel de ville (124, rue Saint-Louis)

Inscription requise avant le 6 janvier à municipalite.amherst.qc.ca/nouveaux-résidents

Cette rencontre de bienvenue est une excellente occasion pour en apprendre davantage sur votre nouveau milieu de vie et sur les services offerts par votre Municipalité. Au plaisir de vous y rencontrer!

Renseignements : 819 681-3372 ou vdubois@municipalite.amherst.qc.ca

COMMENT ÉVITER LES DANGERS LIÉS À LA SOLITUDE?

La solitude peut affecter la santé mentale et physique
La solitude entraine généralement une diminution de la motivation et de l'humeur. La personne qui en souffre devient moins active, ce qui crée un déconditionnement à la fois sur le plan physique, mental et social. La solitude augmente également le risque de trouble mental courant, comme la dépression, l'anxiété ou l'épuisement professionnel. En l'absence d'un sentiment de soutien de la part de son entourage, les émotions et les pensées négatives sont perçues davantage. L'augmentation du sentiment de solitude est associée à une augmentation du risque de mortalité lié au risque de suicide, mais aussi à la santé en général.

Quels sont les signes qu'il faut aller chercher de l'aide?
Si on remarque un changement d'humeur ou de comportement par rapport à notre état habituel, c'est généralement signe que quelque chose ne va pas. Dans le doute, mieux vaut consulter. Il ne faut pas attendre avant d'aller chercher de l'aide. S'isoler peut être perçu comme un sentiment de sécurité, mais ne diminue pas la souffrance.

Quoi faire en situation de solitude?
Tout d'abord, il est important d'en parler avec son médecin. Celui-ci pourra évaluer le problème, les besoins et poser un diagnostic au besoin. Il pourra aussi diriger vers les bonnes ressources pour obtenir de l'aide.

L'Info-Social 811 est aussi une bonne ressource pour obtenir un soutien immédiat. En composant le **811** et en appuyant ensuite sur la touche 2, il est possible de joindre gratuitement un professionnel en intervention psychosociale qui peut écouter, donner des conseils et diriger, au besoin, vers une ressource du réseau de la santé ou une ressource communautaire.

Il est bon aussi d'en parler avec une personne de notre entourage en qui on a confiance, comme un membre de la famille ou un ami, qui pourra offrir une écoute et un soutien.

La solitude pendant le temps des fêtes
Le temps des fêtes représente, pour la plupart des gens, un temps de rassemblement et de connexion passé en famille. Pour une personne qui n'a pas cette possibilité, que ce soit parce qu'elle est endeuillée, malade ou pour toute autre raison, les fêtes peuvent être une période particulièrement difficile à traverser et le sentiment de solitude peut être encore plus grand qu'à l'habitude. Même une personne qui est entourée de sa famille peut se sentir seule.

Depuis 2020, en raison du contexte de pandémie et de la restriction des contacts sociaux, tout le monde a pu être affecté par un sentiment de solitude, particulièrement durant la période des fêtes. Il est important de se questionner soi-même afin de vérifier comment on a vécu cette situation. Si on se sent affecté, voici quelques conseils:

Tout d'abord, il est important de reconnaitre ce sur quoi on n'a pas le contrôle. Ensuite, il faut s'accorder du temps pour prendre soin de soi, en se demandant ce dont on a besoin pour passer au travers de cette période plus difficile. La réponse peut être différente pour chacun. On peut décider d'aller marcher en nature, lire un bon livre, ou toute autre activité qui nous aide à nous sentir bien. L'objectif, ultimement, est de rester en bonne santé physique et mentale même pendant une période de solitude pour pouvoir en profiter lorsque sera venu le moment de revoir nos proches.

Il est important aussi de prendre soin des autres personnes qui habitent avec nous et de rester connecté avec les autres membres de notre entourage par les différents moyens technologiques auxquels on a accès.

Et si on en ressent le besoin, il ne faut pas hésiter à demander de l'aide.

Prenez bien soin de vous... et de vos proches!

Comptoir alimentaire St-Rémi

Vous éprouvez des difficultés financières limitant votre accès à une alimentation complète et suffisante?

Contactez Mme Ginette Sauvé au 514 591-7722 pour plus de détails et inscription.

Le comptoir est situé au 133 rue St-Louis.

Soutenez votre comptoir alimentaire en faisant un don à Bouffe laurentienne.

www.bouffelaurentienne.org

LA GUIGNOLÉE DE L'ÉTINCELLE D'AMHERST

La période des Fêtes peut s'avérer difficile pour certains, alors nous comptons sur votre fidèle générosité qui nous permettra de préparer des Paniers de Noël contenant vos donations de denrées non-périssables pour les personnes qui seront inscrites auprès de l'Étincelle d'Amherst.

Jusqu'au 15 décembre – vous pouvez effectuer un don de différentes façons :

- **Virement Interac** au compte de (L'Étincelle) de la Caisse Desjardins – N'oubliez pas d'envoyer un courriel à étincelle.amherst@gmail.com et indiquez votre nom, adresse ainsi que la réponse à la question de sécurité afin que nous puissions accéder à votre don.

- Par la poste (chèque seulement, libellé à L'Étincelle d' Amherst) au 1535 chemin de Vendée, Amherst QC JOT 2T0.

- **BOUCHERIE VENDÉE** et **DÉPANNEUR ST-RÉMI** (des boîtes sont prévues à cet effet. Profitez de l'occasion pour favoriser l'achat local en y achetant des denrées non-périssables que vous pourrez déposer directement dans les boîtes de cueillette ou y déposer vos enveloppes cachetées).

Un reçu de don (minimum 25 $) vous sera envoyé si vous nous transmettez vos coordonnées.

Merci de tout coeur à tous les donateurs et tous les bénévoles!

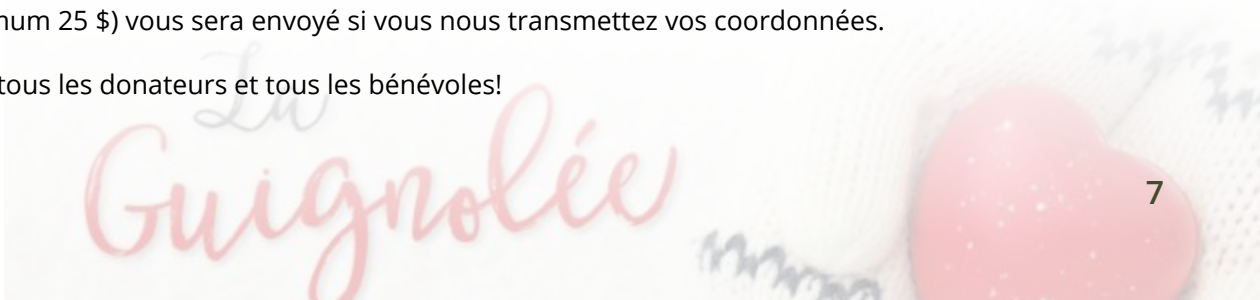

RAPPELS SAISONNIERS

ACCUMULEZ LA NEIGE AUX ENDROITS PERMIS

Planifiez l'entassement de la neige sur votre propriété dès les premières chutes afin de ne pas vous retrouver encombrés au cours de l'hiver.

Par ailleurs, veuillez noter qu'il est interdit de pelleter la neige sur la voie publique, trottoir, terre-plein ou tout autre endroit public. Des amendes sont d'ailleurs prévues au règlement.

En effet, pelleter sa neige dans la rue peut nuire à la circulation et compromettre la sécurité des automobilistes et des piétons. Enfin, n'oubliez pas que lorsque vous engagez un entrepreneur en déneigement, vous devez vous assurer qu'il respecte aussi ce règlement municipal.

STATIONNEMENT HIVERNAL SUR RUE

Afin de permettre aux équipes de déneigement d'être rapides et efficaces, il est interdit de stationner un véhicule sur les chemins publics de la Municipalité entre minuit et 7 h du matin, et ce, du 15 novembre au 15 avril inclusivement.

NOUS VOUS REMERCIONS DE RESPECTER LES HEURES D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT, ET CE, QU'IL NEIGE OU NON!

LES BACS :
Déglaçage et positionnement

En période hivernale, il est important de déneiger et de déglacer le dessus et les côtés de vos bacs de matières résiduelles. De plus, les bacs doivent être placés à un minimum de 30 cm (1 pi) à l'extérieur des voies de circulation et des trottoirs **la veille** d'une collecte. Après la collecte, replacez-les rapidement à un endroit discret, afin de laisser la rue et les trottoirs libres de tout encombrant.

Nous vous rappelons également que les roues des bacs doivent être orientées vers la maison et qu'un dégagement de 60 cm (24 po) est nécessaire tout autour du bac pour que rien ne nuise à la collecte.

Vous êtes garés, coupez le moteur !

Sachez qu'il est interdit à Amherst de laisser tourner au ralenti le moteur d'un véhicule immobilisé en dehors de la circulation pendant plus de trois minutes, **même en hiver**, sous peine d'amende.

Vous avez peut-être remarqué que le moteur des nouveaux véhicules s'éteint à l'arrêt (feu de circulation, embouteillage...) même dans la circulation. Si les constructeurs ont investi pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'arrêt, c'est dire combien ils reconnaissent l'impact négatif de ces émissions sur l'environnement et la qualité de l'air. Aussi, le citoyen dont le véhicule n'est pas encore équipé d'un tel dispositif doit, de son côté, couper le moteur de son véhicule si celui-ci est stationné, et ce, même si une personne se trouve à l'intérieur, en attendant quelqu'un, par exemple.

Rappelez-vous : trois minutes, pas plus!

Collecte des matières organiques

Pour éviter que les matières compostables gèlent et collent dans le bac brun, emballez-les dans du papier journal et vaporisez un peu d'huile végétale sur les parois intérieures du bac roulant.

L'utilisation de sacs en plastique traditionnels, biodégradables ou compostables est **interdite**. Les centres de tri ne peuvent pas distinguer ces divers sacs et ne sont pas tous autorisés à traiter les sacs compostables.

Respecter ces consignes permet de mieux valoriser ces matières.
La Municipalité compte sur votre collaboration.

DEVENIR PLUS ÉCOLO, C'EST AUSSI BON POUR LE PORTEFEUILLE

Selon le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, RECYC-QUÉBEC, 2018, 5 361 000 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées en 2018 au Québec, ce qui représente 697 kg/habitant. L'objectif national ainsi que celui du plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Laurentides est de 525 kg/habitant (résidentiel et commercial). La MRC des Laurentides se situe à 631,3 kg/habitant pour l'année 2021.
Voici un tableau représentant les coûts reliés à l'enfouissement des matières résiduelles pour Amherst :

Année	2019	2020	2021
Tonnage enfoui	567,16 T	475,58 T	460,52 T
Coût d'enfouissement ($/T)	83,01 $	88,72 $	92,28 $
Total	47 079,95 $	42 193,46 $	42 496,79 $

En 2022, le coût d'enfouissement à la tonne est de 120 $. En 2023, le coût sera de 150 $/tonne. Puisque l'année 2022 n'est pas encore terminée, nous n'avons pas la quantité de tonnage enfoui. Cependant, afin de réduire la facture d'enfouissement, il faudrait avoir un tonnage de moins de 354 tonnes.

MATIÈRES ORGANIQUES

EN VRAC OU DANS UN SAC EN PAPIER

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Nourriture (cuite, crue, avariée ou congelée)
- Nourriture pour animaux
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farine et sucre
- Produits laitiers non liquides
- Friandises et confiseries
- Café (grains, marc et filtre), sachets de thé et tisane
- Poissons, viandes, os et arrêtes
- Carapaces de crabe et homard, coquilles d'oeufs et écales de noix

PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- Assiettes ou verres en carton, cartons souillés d'aliments (pizza)
- Papiers essuie-tout, papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés
- Petits articles en bambou (en enlevant les parties en plastique et en métal)

RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes et résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois et plantes d'intérieur

AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litières de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

PAS DE SAC DE PLASTIQUE DANS MON BAC ! MÊME S'IL EST COMPOSTABLE.

DÉCHETS

LES DÉCHETS SONT DES OBJETS EN FIN DE VIE UTILE QUI NE PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS NI AU BAC BRUN OU VERT, NI À L'ÉCOCENTRE, NI AUX COMPTOIRS D'ENTRAIDE.

ACCEPTÉ

- Couches
- Jouets brisés
- Vapoteuses
- Brosses et miroirs
- Vaisselle brisée et porcelaine
- Gants de vaisselle et éponges
- Pailles en plastique
- Brosses à dents en plastique
- Sacs en plastique rigide (sacs de chips, etc.)
- Tout plastique compostable et biodégradable
- Etc.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs roulants doivent être placés côte à côte, avec un espace de 60 cm (24 po) tout autour. Les poignées et les roues doivent pointer vers la maison afin que rien ne nuise à la collecte.

MATIÈRES RECYCLABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES ET IMPRIMÉS EN VRAC

PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Papiers déchiquetés (dans un sac transparent noué)
- Papiers bruns non souillés
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)

PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros : 1 2 3 4 5 7
- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique qui s'étirent facilement (à regrouper dans un sac transparent noué)

MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes et papiers d'aluminium
- Cintres (à regrouper en paquets)

VERRE

Toutes les bouteilles et tous les contenants en verre, de toutes les couleurs

Pour toutes questions relatives à la collecte, contactez la municipalité au **819 681-3372.**

TRAINDEVIEDURABLE.com

Amherst

CALENDRIER DES COLLECTES 2023

JANVIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3

FÉVRIER

L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	1	2	3

MARS

L	M	M	J	V
27	28	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AVRIL

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
1	2	3	4	5

MAI

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

JUIN

L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

JUILLET

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	1	2	3	4

AOÛT

L	M	M	J	V
31	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	1

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
28	29	30	31	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

OCTOBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31	1	2	3

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
30	31	1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	1

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
27	28	29	30	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JANVIER 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31	1	2

FÉVRIER 2024

L	M	M	J	V
29	30	31	1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	1

MARS 2024

L	M	M	J	V
26	27	28	29	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

- DÉCHETS
- MATIÈRES RECYCLABLES
- MATIÈRES ORGANIQUES

AMHERST

COMPOSTER, C'EST À NOTRE PORTÉE!

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOTRE ADRESSE : visible de jour comme de soir!

Afin de donner un coup de main aux pompiers, policiers et aux équipes paramédicales lors d'un événement qui nécessiterait une intervention à votre domicile, assurez-vous que le numéro civique soit facilement visible de la voie publique. Un système d'éclairage ou réfléchissant doit être utilisé pour améliorer la visibilité de nuit et l'adresse doit être visible dans les deux directions de la circulation.

Lumières décoratives

Le Service de sécurité incendie vous rappelle les consignes de sécurité suivantes :

- Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC;
- Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL;
- Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées;
- Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes;
- N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa;
- Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur;
- Ne surchargez jamais le circuit électrique;
- Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit;
- Après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Arbres de Noël

SI VOUS CHOISISSEZ UN ARBRE NATUREL

- Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épines ne se détachent pas facilement;
- Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours;
- Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.);
- Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec;
- Débarrassez-vous de votre arbre de façon responsable en l'apportant à l'écocentre de Mont-Tremblant. Ne le déposez pas en bordure de rue : il ne sera pas collecté.

Pour plus de sécurité, privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel.

LONGUE PANNE DE COURANT CET HIVER : prudence et prévoyance

En hiver, les pannes de courant accompagnent souvent les tempêtes de neige, de verglas ou de vent violent. De longues pannes par temps froid peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la sécurité des citoyens. Êtes-vous prêt?

Préparation d'une trousse d'urgence pour être autonome chez vous pendant 3 jours
À la maison, il est important de conserver une trousse d'urgence pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille pendant au moins 72 heures. La trousse doit contenir un plan d'urgence, de la nourriture non périssable, des articles essentiels et ceux nécessaires quotidiennement. Tous les ans, son contenu doit être vérifié et les articles déjà utilisés remplacés. Renseignements : *www.quebec.ca/securite-situations-urgence/se-preparer/comment-se-preparer-a-la-maison*.

Utilisation sécuritaire d'une génératrice
Une génératrice portative, bien pratique lors d'une panne d'électricité, peut être à l'origine d'une intoxication au monoxyde de carbone si elle n'est pas utilisée adéquatement. La génératrice doit être installée à l'extérieur de la maison ou du garage, que ce dernier soit intégré à la maison ou situé à côté. Elle doit aussi être placée dans un endroit bien aéré le plus loin possible des ouvertures (portes, fenêtres, aérateurs, clapets). L'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone est fortement recommandée en présence d'une génératrice.

Conseils relatifs au chauffage d'appoint
Une installation défectueuse, une mauvaise utilisation ou un entretien inadéquat des appareils de chauffage d'appoint peut être à l'origine d'un incendie. Ces appareils sont conçus pour fournir temporairement de la chaleur et ne doivent jamais être en fonction sans surveillance. Consignes à respecter :

- Maintenir un espace libre d'au moins 1 m entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles;
- Prévoir un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil fonctionne;
- Laisser refroidir les appareils nécessitant un carburant avant de refaire le plein. Le remplir à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur;
- Ne pas employer de rallonge pour brancher des appareils électriques de chauffage d'appoint et ne jamais couper la protection de mise à la terre des fiches électriques;
- Respecter le calibre approprié au circuit à desservir;
- Utiliser uniquement des appareils portant le sceau d'un organisme reconnu comme CSA ou ULC.

Comment se débarrasser des cendres?

Saviez-vous que les cendres demeurent incandescentes très longtemps? Pour vous en débarrasser, déposez-les dans un contenant métallique placé à l'extérieur, sur une surface incombustible et à au moins 2 m de toute matière combustible. Attendez au moins 7 jours avant de transvider les cendres dans votre bac de matières organiques.

NE VOUS LAISSEZ PAS PIÉGER PAR LA FRAUDE LORS DU MAGASINAGE EN LIGNE

Avec la pandémie de COVID-19, les habitudes de magasinage en ligne ont changées pour de nombreuses personnes pendant la période des Fêtes. Méfiez-vous toutefois des fraudeurs qui utilisent les plateformes en ligne et ce temps de l'année pour voler votre argent ou votre identité.

Les fraudeurs utilisent diverses stratégies à cette fin, comme de faux sites Web de vente au détail, des produits contrefaits, des fournisseurs qui disparaissent après que vous avez payé, des offres d'essai gratuites bidon ou des hyperliens permettant de lancer des logiciels malveillants.

Voici quelques conseils pour éviter les escroqueries lorsque vous faites vos achats en ligne :

VÉRIFIEZ LE VENDEUR
Achetez uniquement auprès de sites Web ou de vendeurs de confiance, et faites attention aux erreurs de grammaire, aux URL bizarres ou au manque d'avis de clients. Examinez attentivement la politique de confidentialité du site ainsi que les modalités, et n'oubliez pas de vérifier les commentaires des clients.

MISEZ SUR LA SÉCURITÉ INTÉGRÉE
Assurez-vous que les sites Web que vous visitez sont sécurisés. Si un site affiche une clé cassée ou un cadenas ouvert dans votre navigateur, cela signifie que la transaction n'est pas sécurisée et peut être interceptée par un tiers. Lorsque le symbole de la clé est complet ou que le cadenas est verrouillé ou que l'adresse du site Web commence par « https:// », il s'agit d'une transaction sécurisée.

GARDEZ VOS DONNÉES PERSONNELLES D'IDENTITÉ POUR VOUS
Protégez vos renseignements personnels. Ne divulguez jamais votre numéro d'assurance sociale, votre date de naissance, votre numéro de permis de conduire ou toute autre information à un vendeur. Si l'on vous demande de tels renseignements, soyez prudent, il pourrait s'agir d'une escroquerie.

RESTEZ SUR VOS GARDES
Surveillez fréquemment vos relevés bancaires et vos relevés de carte de crédit afin de vérifier vos achats et vos paiements au fur et à mesure. Surveillez les incohérences, comme des frais répétés ou inconnus.

N'oubliez pas qu'une partie de votre sécurité en ligne dépend de vous. Soyez prudent et protégez votre argent, votre identité et votre tranquillité d'esprit. Si vous avez des renseignements sur les fraudes liées aux achats en ligne, signalez-les au Centre antifraude du Canada.

Trouvez plus d'information à canada.ca/argent.

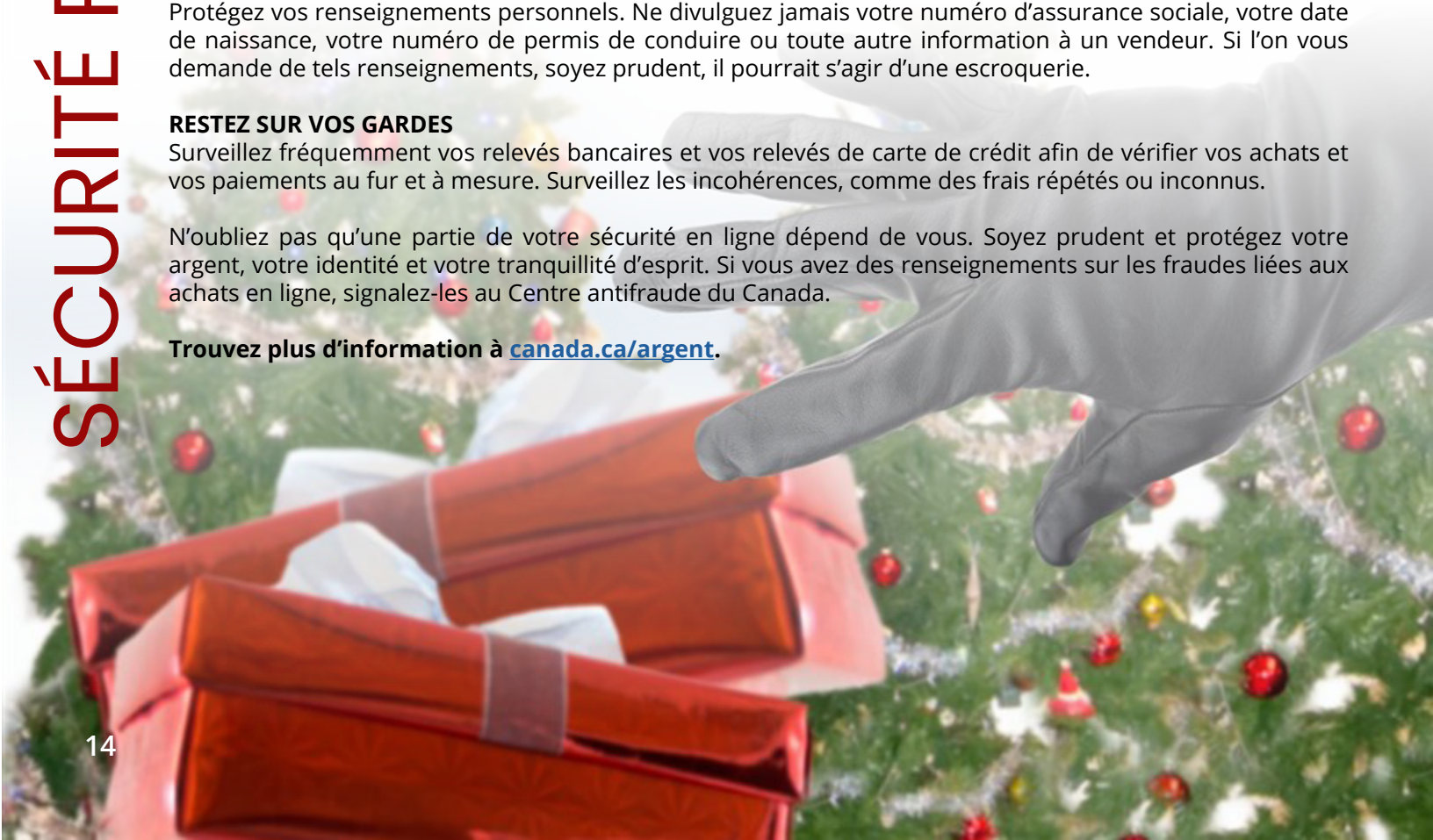

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

PRUDENCE SUR LES ROUTES

Avec la période hivernale qui s'installe, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conductrices et conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Les policières et policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'une ou d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), les conducteurs doivent réduire leur vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende minimale de 60 $ en plus des frais et à deux points d'inaptitude.

Il est également requis de déneiger son véhicule et de s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour les passagers, mais également pour tous les autres usagers de la route, et vous expose à une amende minimale de 100 $,en plus des frais, en vertu de l'article 281.1 du CSR.

De plus, rappelons que les propriétaires avaient jusqu'au 1er décembre pour munir leur véhicule de pneus d'hiver qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est apposé un flocon de neige. Notons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.

Bon hiver à toutes et à tous!

POUR JOINDRE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

- En cas d'urgence, veuillez composer immédiatement le **911**. Lors d'interruptions du service téléphonique, les répondants disposent des données de la personne qui appelle.
- Si vous vous trouvez dans une municipalité qui n'est pas desservie par le **911**, contrairement aux municipalités de la MRC des Laurentides, composez le **310-4141** ou ***4141** sur votre cellulaire.
- S'il s'agit d'une demande administrative ou d'une demande d'information, ou pour joindre un membre du personnel en particulier, vous devez composer le numéro de téléphone du poste principal de la MRC des Laurentides, soit le **819 326-3131** entre 8 h 30 et 16 h 30.
- Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet de la Sûreté du Québec à **sq.gouv.qc.ca**.

DIVERS

AVANT DE FAIRE VOLER UN DRONE, renseignez-vous !

L'utilisation d'un drone, que ce soit à des fins récréatives ou commerciales, est régie par Transports Canada. Consultez le site du gouvernement fédéral pour connaître les règlements canadiens à ce sujet. Il comprend de courtes vidéos explicatives très claires.

Selon les Nouvelles règles de sécurité sur l'utilisation de drones au Canada, vous découvrirez notamment que :

- vous devez obtenir un permis du gouvernement pour faire voler un drone;
- un âge minimum est requis selon l'utilisation (de base ou avancée);
- des règles strictes s'appliquent aux drones pesant de 250 g à 25 kg. Par exemple :
  - Faire immatriculer le drone et inscrire le numéro sur l'appareil;
  - Réussir un test d'évaluation des connaissances et obtenir un certificat de pilote pour la catégorie d'utilisation concernée (de base ou avancée);
  - Maintenir le drone à moins de 400 pieds au-dessus du sol;
  - Se tenir loin du trafic aérien et des aéroports ainsi que des situations d'urgence comme les incendies de forêt.

Vous y constaterez également que des règles sont prescrites pour éviter de nuire à l'intimité des autres citoyens. Ainsi, le pilote est tenu de respecter la vie privée!

Après vous être conformé à tous ces règlements, vous pourrez ensuite faire voler un drone de façon sécuritaire et légale aux endroits appropriés.

Sachez que ceux qui font voler un tel appareil sans répondre à toutes les exigences fédérales s'exposent à une amende :

- 1 000 $ pour les particuliers qui utilisent un drone à des fins récréatives;
- 5 000 $ pour des entreprises qui utilisent un drone à des fins commerciales.

Visitez le canada.ca/securite-drones : pour connaître l'ensemble des exigences fédérales sur les drones.

La SÉPAQ vous propose une série de cinq chroniques sur les loups, animal emblématique du Parc national du Mont-Tremblant, malheureusement souvent méconnu. Voici la première série, bonne lecture!

Sépaq
Parc national
du Mont-Tremblant

POURQUOI LES LOUPS?

Vaste territoire naturel de 1510 km2 voué à la conservation, le parc national du Mont-Tremblant joue un rôle majeur en servant de refuge à une faune diversifiée et typique des grands massifs de forêts profondes, dont le loup.

Un animal emblématique
Le loup est un grand prédateur au sommet de la chaine alimentaire qui témoigne de la santé des écosystèmes du parc. C'est un animal qui vit là où l'abondance faunique lui assure des proies en quantité suffisante pour survivre. De plus, il est reconnu scientifiquement qu'il joue un rôle clé au sein de l'ensemble du milieu naturel en régulant les proies et en favorisant la biodiversité. Le loup, emblème du parc national du Mont-Tremblant, est un très bon indicateur d'un milieu de vie de qualité et équilibré.

De 2015 à 2018, un suivi par télémétrie a clairement démontré que toutes les meutes de loups du parc doivent utiliser l'extérieur du territoire, selon les saisons ou selon leur cycle biologique, afin de combler leurs besoins. Bien qu'elle soit très grande, la superficie du parc national est insuffisante pour protéger une population saine de loups à long terme.

Le grand méchant loup
Évidemment, les loups sont davantage victimes de mortalité liée aux activités humaines lorsqu'ils quittent les limites d'un territoire protégé comme celui du parc national du Mont-Tremblant. De façon générale, la mauvaise perception que les gens ont du loup depuis des siècles nuit encore à la conservation de ce grand canidé. En effet, plusieurs utilisateurs du milieu naturel voient toujours le loup comme une menace et non pas comme un élément essentiel à la santé des écosystèmes. En 2019, une vaste enquête sociale a été réalisée dans les municipalités en périphérie du parc. Il en est ressorti que des mythes perdurent sur cet animal et que, lorsque les gens comprennent mieux le rôle écologique du loup, ils sont plus enclins à le protéger.

Mieux connaître le rôle écologique des grands prédateurs
Le parc a donc élaboré un plan de communication pour déconstruire ces mythes et sensibiliser les citoyens sur l'importance du loup dans le maintien de l'équilibre des écosystèmes. En périphérie du parc, des panneaux d'interprétation sont disponibles pour les organismes de plein air, les gardes-parc naturalistes visitent les municipalités et les écoles primaires et secondaires, des conférences ainsi qu'un kiosque d'information et d'animation sont offerts, etc. Aussi, un site Internet a été mis en ligne afin de colliger l'information et d'approfondir le sujet. Ce plan de communication est diffusé en coopération avec les 35 municipalités qui se trouvent à proximité du parc, des gestionnaires de territoires et des OSBL qui gèrent les sentiers de randonnée. Les principaux messages sont les suivants :

- Grand voyageur, le loup s'expose à plusieurs menaces;
- Les grands prédateurs jouent un rôle essentiel dans la santé des écosystèmes;
- Le loup ne limite pas l'accès au territoire;
- Le loup ne menace pas le gibier;
- Tous les citoyens ont un rôle à jouer pour s'assurer de protéger le loup.

Pour en savoir plus, visitez le www.sepaq.com/pq/mot/loups

LOISIRS ET CULTURE

Programmation
HIVER 2023

DATES D'INSCRIPTION
Dès le 12 décembre : Pour les citoyens d'Amherst
Dès le 15 décembre : Pour tous

COMMENT S'INSCRIRE
En personne :
À l'hôtel de ville (durant les heures d'ouverture)
Par téléphone :
819 681-3372, poste 5207

TARIFS
Le coût des cours/activités est pour la saison complète.

Salle municipale : 122, rue Saint-Louis

Gymnase de l'école : 259, rue Amherst

COURS

ZUMBA du 9 janvier au 27 février
Lundi de 18 h 30 à 19 h 30 | Salle municipale | 64 $
Offrez-vous une heure de pur plaisir et venez danser et bouger sur des airs latins et du monde! Convient à tous les niveaux de condition physique!

YOGA du 19 janvier au 23 février
Jeudi de 18 h à 19 h 15 | Salle municipale | 72 $
L'utilisation de différentes techniques de Yoga comme le Hatha-Yoga, le Yoga du Rire, le Somayog et le Yoga-Nidra, offrent l'opportunité d'une croissance exponentielle du corps ainsi qu'un véritable voyage intérieur.

BADMINTON du 17 janvier au 28 mars
Mardi de 18 h à 21 h | Gymnase de l'école | 15 $
16 ans et +, style de jeu en rotation. Volants fournis.

PICKLEBALL du 19 janvier au 30 mars
Jeudi de 18 h à 21 h | Gymnase de l'école | 15 $
16 ans et +, style de jeu en rotation. Balles et raquettes fournies.

RENOUVELEZ VOTRE
CARTE EN LIGNE

Les cartes sont valides pour une période de 10 ans, renouvelables annuellement soit en ligne ou en personne en fournissant les preuves exigées. Donc, les citoyens d'Amherst qui souhaiteraient procéder au renouvellement de leur carte Expérience doivent obligatoirement présenter à nouveau l'attestation émise par la Municipalité.

Pour renouveler votre carte en ligne, vous devez vous connecter à votre compte Sport-Plus. Vous n'avez pas votre code d'utilisateur ? Veuillez téléphoner au 819 425-8614 (24/7) afin que l'on vous donne votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

Une fois connecté à votre compte Sport-Plus, il vous sera possible de renouveler directement votre carte, à condition qu'aucun changement ne s'applique à votre dossier (par exemple : un changement d'adresse).

Afin de faciliter la transmission, seulement dans le cas d'un renouvellement, le détenteur de la carte Expérience peut téléverser son attestation en ligne via son dossier Sport-Plus. Il peut également se

présenter, avec son attestation, à l'un des points de service suivants, selon les heures d'ouverture :

- **Comptoir culture et loisirs au Complexe aquatique** (635, rue Cadieux)
- **Bibliothèque Samuel-Ouimet** (1145, rue de Saint-Jovite)
- **Bibliothèque du Couvent** (1875, chemin du Village)
- **Réception de l'hôtel de ville** (1145, rue de Saint-Jovite)

Si vous avez besoin de votre attestation par courriel pour votre renouvellement, veuillez nous écrire à info@municipalite.amherst.qc.ca. Vous pouvez également venir à l'hôtel de ville pour obtenir la version imprimée.

BIBLIOTHÈQUES

WiFi GRATUIT

SAINT-RÉMI

259, rue Amherst | 819 681-3372, poste 5205

Mardi : 18 h à 20 h
Jeudi : 18 h à 20 h
Samedi : 9 h 30 à midi

VENDÉE

1800, chemin du Village | 819 681-3372, poste 5209

Lundi : 13 h à 15 h
Mercredi : 13 h à 15 h
Samedi : 10 h à midi

Les bibliothèques seront fermées pour la période des Fêtes du 24 décembre au 2 janvier inclusivement.

PROGRAMME D'ANIMATION ET ATELIERS

Une variété d'ateliers et diverses animations prendront place tout au long de l'année. Tous les détails seront publiés sur le site Internet de la Municipalité et sur les plateformes de communication (infolettre, page Facebook, bulletin). Abonnez-vous pour ne rien manquer!

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Les sites sont ouverts tous les jours, selon la température. La date d'ouverture officielle sera annoncée sur notre page Facebook.

Emplacement	Installations	Commodités	Horaire de surveillance
Derrière l'hôtel de ville 124, rue Saint-Louis	Patinoire (hockey) Aire de glace	Salle chauffée avec toilettes (Chalet des loisirs, 278 rue McLaughlin) Éclairage (tous les jours, jusqu'à 22 h)	Aucune surveillance
Adjacent au centre communautaire Cyrille-Garnier (1814, rue du Village)	Patinoire (hockey) Aire de glace	Salle chauffée avec toilettes (Cabane à patin du centre communautaire) Éclairage (tous les jours, jusqu'à 22 h)	Aucune surveillance

Actions St-Rémi présente

LE SHOW
du temps des Fêtes

avec

STEVE PROVOST ET SA GANG

SWING LA BACAISSE DANS L'FOND D'LA BOITE À BOIS !

ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE

VENDREDI 30 DÉCEMBRE 2022 À 21 H
ANCIENNE ÉGLISE DE SAINT-RÉMI

35 $ / PERSONNE
Billets en vente au Dépanneur et à l'hôtel de ville,
ou en ligne :
www.actionsstremi.com/evenements